



Évaluation de la Charte pour la prévention et la gestion des crises alimentaires

Examen et validation de la grille d'indicateurs

(version provisoire, octobre 2013)

Introduction

La Charte pour la prévention et la gestion des crises alimentaires ([Charte PREGEC](#)) au Sahel et en Afrique de l'Ouest a été officiellement adoptée le 17 novembre 2011 à Conakry (Guinée) lors de la réunion de Ministres en charge de l'Agriculture et de l'alimentation des États membres de la CEDEAO, de la Mauritanie et du Tchad. Elle a été approuvée par le 40^e Sommet ordinaire des Chefs d'États et de Gouvernement de la CEDEAO lors de leur session du 16-17 février 2012. Conduite dans le cadre du RPCA et animée par le Secrétariat exécutif du CILSS et le Secrétariat du CSAO, l'adoption de la Charte est le résultat d'un processus participatif et inclusif de révision de la [Charte de l'aide alimentaire de 1990](#). Elle a comporté deux principales phases : (i) **Phase 1 (2007-09)** : Diagnostic, analyse du nouveau contexte et formulation d'un document provisoire, sous le pilotage d'un panel d'experts impliquant les ouest-africains, les partenaires technique et financiers (PTF) et les organisations de la société civile; (ii) **Phase 2 (2010-11)** : Consultation, négociation et adoption à travers des dialogues inclusifs nationaux et des ateliers régionaux impliquant toutes les parties prenantes (gouvernements, PTF, société civile, secteur privé, etc.).

La Charte offre un cadre de référence en matière de prévention et de gestion des crises alimentaires pour les pays du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest. Tout en favorisant la synergie, la coordination et la cohérence des interventions, ce Code de bonne conduite engage les États pour la promotion de politiques d'investissement à moyen et long terme dans le but d'apporter des réponses adéquates aux causes structurelles de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle. À ce sujet, la Charte appelle les États et leurs Organisations économiques régionales à des politiques et à des engagements financiers souverains visant le renforcement de la production alimentaire locale, du pouvoir d'achat des consommateurs, du fonctionnement des marchés locaux, nationaux et régionaux de produits agricoles et alimentaires.

Dicté par l'évolution du contexte économique, politique et institutionnelle de la sécurité alimentaire, le passage de la Charte de l'aide alimentaire de 1990 à celle de prévention et de gestion des crises alimentaires, constitue un tournant important de la gouvernance régionale de sécurité alimentaire et nutritionnelle. Désormais un accent particulier est mis sur la réduction des causes structurelles de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle et le renforcement de la résilience des populations vulnérables. Dans le souci de favoriser un meilleur ciblage des instruments de réponse en fonction de la nature, de la sévérité et de l'ampleur de chaque crise, un *Menu d'Instruments de gestion des crises alimentaires et nutritionnelles* a été élaboré. Il sert d'outil d'accompagnement à la mise en œuvre de la Charte.



Comme cela a été le cas avec la Charte de l'aide alimentaire, la Charte pour la prévention et la gestion des crises alimentaires fait l'objet d'évaluations régulières. À cet effet, les parties prenantes ont souscrit à « *L'exigence de transparence à travers des évaluations indépendantes des actions permettant de nourrir le dialogue sur les pratiques et d'interpeller toutes les catégories d'acteurs sur le respect des principes de la Charte* ». Elles ont ainsi convenu de la nécessité d'une « *Une évaluation annuelle indépendante de l'application de la Charte* » en plus du suivi régulier *in situ* de sa mise en œuvre réalisé par les systèmes nationaux d'information sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

La première revue externe de la Charte est envisagée pour 2014. La présente note a pour but de favoriser l'examen, le choix et la validation d'indicateurs pertinents et facilement mesurables pour le suivi de l'application de la Charte.

Panier d'indicateurs pour le suivi de l'application de la Charte PREGEC

Il est stipulé dans la Charte que « *l'évaluation s'appuie sur des grilles d'indicateurs adoptées par les parties concernées au niveau national, régional et international* ». Par ailleurs, les parties prenantes ont également convenu « *d'intégrer les indicateurs d'application de la Charte dans les systèmes nationaux et régionaux d'information sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle* » pour servir de repères de suivi permanent (*in situ*) de la Charte et d'interpellation.

Le tableau 1 ci-après donne un panorama d'indicateurs possibles pour le suivi. L'exercice consiste à les examiner, et décider de ceux jugés les plus pertinents en fonction des critères suivants : i) leur capacité à renseigner effectivement l'application de la Charte ; ii) la facilité de les mesurer.

Tableau 1. Grille d'indicateurs possibles de mesure de l'application de la Charte PREGEC

| | Domaine | Indicateurs clés | Comment le mesurer ? | À quelle échelle ? |
|---------------------------|---|--|--|------------------------|
| Principes généraux | Gouvernance globale des politiques sécurité alimentaire et nutritionnelles | 1. Mécanisme/Cadre National impliquant l'ensemble des parties concernées dans la formulation des politiques de sécurité alimentaire, notamment les OSC, secteur privé | - Vérifier l'existence et la fonctionnalité du mécanisme/cadre | Nationale |
| | | 2. Mécanisme indépendant d'évaluation des actions et d'interpellation des parties concernées | - Vérifier l'existence et la fonctionnalité du mécanisme/cadre | Nationale |
| | | 3. Alignement des interventions des partenaires sur les priorités nationales et régionales | - Vérifier le mécanisme/processus d'établissement des priorités des partenaires techniques et financiers - Vérifier l'existence de politiques/priorités en matière de sécurité alimentaire dans le pays et au plan régional | Nationale Régionale |

| | Domaine | Indicateurs clés | Comment le mesurer ? | À quelle échelle ? |
|-----------------|---|--|---|------------------------|
| Pilier 1 | Information et Analyse Situation Alimentaire et Nutritionnelle | 1. Système d'information et d'alerte précoce (SIAP) fonctionnel | - Vérifier l'existence du SIAP et sa fonctionnalité | Nationale Régionale |
| | | 2. Budget opérationnel (hors salaires et frais de structure) du SIAP | - Quantifier le budget opérationnel SIAP et son évolution au cours des 5 dernières années - Vérifier le ratio Financement Propre / Financement extérieur et son évolution au cours des 5 dernières années | Nationale Régionale |
| | | 3. Guide/Cadre/Charte de référence pour la production et d'évaluation de la qualité des informations | - Vérifier l'existence du Guide/Cadre/Charte - Vérifier le niveau d'application du CH, Guide/Cadre/Charte - Vérifier l'existence et la fonctionnalité d'un mécanisme indépendant de la qualité de l'information produite | Nationale Régionale |
| | | 4. Effectivité mise en œuvre du Cadre Harmonisé (CH) | | |
| | | 5. Mécanisme/Cadre dialogue et de coopération entre intervenants sur la production de l'information | - Vérifier l'existence et la fonctionnalité du mécanisme/cadre | Nationale Régionale |
| | | 6. Effort de consolidation des SIAP | - Vérifier/évaluer (quantifier) la diversité des sources d'information parallèles émanant des partenaires internationaux - Quantifier le budget alloué aux SIAP par les partenaires – Voir l'évolution au cours des 5 dernières années | Nationale Régionale |

| | Domaine | Indicateurs clés | Comment le mesurer ? | À quelle échelle ? |
|-----------------|-------------------------------------|--|--|--------------------|
| Pilier 2 | Concertation et Coordination | 1. Instance/Cadre nationale de dialogue/concertation | - Vérifier l'existence et la fonctionnalité de l'instance - Vérifier la représentation et la représentativité des parties concernées notamment les OSC | Nationale |
| | | 2. Effort de valorisation/consolidation de l'instance nationale | - Vérifier la régularité et le niveau de participation aux travaux de l'instance - Quantifier le nombre et la fréquence de parution de communiqués/déclarations conjointes - Vérifier l'existence et la diversité de centres parallèles de prise de décision | Nationale |
| | | 3. Transparence des mécanismes de diffusion des conclusions issues de l'instance de dialogue | - Vérifier l'existence, qualité et effectivité des outils (sites internet, communiqués, etc.) | |

Pilier 3

| | Domaine | Indicateurs clés | Comment le mesurer ? | À quelle échelle ? |
|---|---|--|---|------------------------|
| Analyse Consensuelle pour le choix des instruments de prévention et de gestion des crises alimentaires et nutritionnelles | Cadre Stratégique Prévention des Crises | 1. Un Pays, Une Politique et Une Stratégie Opérationnelle de Sécurité Alimentaire | - Vérifier d'existence de la politique & stratégie opérationnelle | Nationale |
| | | 2. Effort souverain pour des solutions durables aux causes structurelles des crises alimentaires | - Quantifier les budgets opérationnels (hors frais de structure) d'appui à la production locale et au marché, et leurs parts dans les budgets nationaux et régionaux – Voir l'évolution au cours des 5 dernières années - Quantifier l'investissement spécifique – budget opérationnel alloué aux secteurs de soutien à l'agriculture : maîtrise de l'eau, sécurisation foncière, intrants/crédit, marché - Vérifier l'existence de programmes spécifiques de long terme d'amélioration des moyens d'existence et des revenus des populations dans les zones structurellement insécurité alimentaire - Quantifier l'investissement spécifique (budget opérationnel) alloué à la mise en œuvre de ces programmes - Vérifier l'existence de programmes spécifiques de long terme de promotion de la consommation des produits alimentaires locaux - Quantifier l'investissement spécifique (budget opérationnel) alloué à la mise en œuvre de ces programmes | Nationale Régionale |
| | | 3. Effort souverain en matière de prévention des crises alimentaires et nutritionnelles | - Quantifier le ratio Ressources Propres / Ressources Extérieures de la mise en œuvre des programmes/projets de sécurité alimentaire – Voir l'évolution au cours des 5 dernières années - Vérifier l'existence d'un dispositif de recherche – développement et de formation sur la sécurité alimentaire | Nationale Régionale |
| | | 4. Cohérence des politiques | - Vérifier l'existence et l'effectivité de fonctionnement d'un cadre réglementaire pour le développement des biocarburants - Vérifier l'existence de politiques, réglementation ou mesures compromettant la réalisation des objectifs de sécurité alimentaire | Nationale Régionale |

| | | | | | |
|--|--|--|--|---|-----------|
| | | | 5. Concrétisation 'Droit à l'alimentation' | <ul style="list-style-type: none"> - Vérifier l'existence de programmes spécifiques et l'effectivité de leur mise en œuvre - Quantifier le budget opérationnel (hors frais de structure) de mise en œuvre de ces programmes | Nationale |
| | Cadre Stratégique Gestion des Crises Alimentaires et Nutritionnelles | 1. Cadre stratégique de gestion des crises alimentaire | <ul style="list-style-type: none"> - Vérifier l'existence du cadre - Vérifier/évaluer l'effectivité de son application dans la gestion des crises alimentaires : <i>pour la caractérisation des crises et le choix des instruments de réponse appropriés</i> | Nationale | |
| 2. Menu des instruments de réponse aux crises alimentaires et nutritionnelles | | <ul style="list-style-type: none"> - Vérifier l'existence et le niveau d'actualisation du menu des instruments | Régionale | | |
| 3. Effort en matière de sortie de crise | | <ul style="list-style-type: none"> - Vérifier d'existence et le niveau de mise en œuvre de programmes de sortie de crise pour les ménages structurellement vulnérables | Nationale | | |
| | Assistance et Aide alimentaire en réponse aux crises alimentaires et nutritionnelles | 1. Critères d'appréciation des besoins d'assistance | <ul style="list-style-type: none"> - Vérifier l'existence de critères consensuels pertinents prenant en compte la disponibilité alimentaire, le marché, les conditions d'accès et d'utilisation par les ménages | Nationale | |
| 2. Système de réserve de sécurité alimentaire | | <ul style="list-style-type: none"> - Vérifier/évaluer l'existence de réserves alimentaires (local, national, régional) et l'effectivité de leur fonctionnement | Nationale Régionale | | |
| 3. Mode d'approvisionnement de l'aide/assistance alimentaire | | <ul style="list-style-type: none"> - Quantifier/évaluer la part des achats locaux et opérations triangulaires - Vérifier l'existence et la fourniture par les gouvernements des informations sur les surplus, les prix, etc. - Vérifier/évaluer l'importance des mesures restrictives aux achats locaux et opérations triangulaires | Nationale Régionale | | |
| 4. Efficacité Mode de fourniture | | <ul style="list-style-type: none"> - Vérifier l'existence et la qualité du ciblage des opérations - Apprécier/évaluer l'existence de mesures spécifiques sécuritaires pour la fourniture des aides | Nationale | | |
| 5. Contrôle sanitaire et préférence alimentaire | | <ul style="list-style-type: none"> - Vérifier l'existence de mécanismes de contrôle de la qualité des aides alimentaires et l'information aux populations | Nationale | | |

| | Domaine | Indicateurs clés | Comment le mesurer ? | À quelle échelle ? |
|----------------------------|---|---------------------------------------|--|------------------------|
| Suivi et évaluation | Suivi et évaluation de l'application de la Charte PREGEC | 1. Mécanisme Suivi ' <i>in situ</i> ' | - Vérifier l'effectivité de la prise en compte des indicateurs de suivi par le SIAP | Nationale |
| | | 2. Capacité d'Interpellation | <ul style="list-style-type: none"> - Vérifier l'existence de mécanismes d'information populaire sur le texte de la Charte (langues locales) - Vérifier l'existence et l'effectivité de fonctionnement d'un mécanisme de diffusion des conclusions issues des suivis et évaluations - Vérifier l'existence et l'effectivité de fonctionnement de mécanismes/cadres/comités indépendants d'interpellation - Vérifier l'existence et l'effectivité de mise en œuvre de programmes spécifiques de renforcement des capacités des OSC pour jouer leur rôle d'interpellation | Nationale Régionale |

